

COMPRENDRE SON RELEVÉ DES CHARGES LOCATIVES



MODE D'EMPLOI

1 Chaque année, vous recevez un avis de régularisation des charges qui établit en fonction des dépenses constatées de l'exercice précédent et de provisions qui vous ont été appelées, la différence à percevoir ou à régler.

2 Descriptif du logement concerné par la régularisation.

3 Nature des charges qui sont provisionnées en fonction de votre logement et différents contrats d'entretien de votre résidence.

4 Répartition des dépenses à l'immeuble.

5 Répartition des dépenses pour votre logement.

6 « 02 » : Les charges locatives sont réparties selon les mètres carrés (m²) de l'immeuble.

« 03 » : Les charges locatives sont réparties à part égal avec l'ensemble des locataires (forfait).

7 Nombre total en m² de la résidence.

8 Montant total réel sur l'ensemble de l'immeuble sur chaque charge.

9 Dépenses réelles par poste de charge selon les clés de répartition de votre logement.

10 Nombre de jours de présence dans votre logement selon l'année de référence.

11 Montant des dépenses réelles de l'année par charges.

12 Total des dépenses réelles de toutes les charges de l'année pour votre logement.

13 Montant des provisions appelées.

14 Montant de la différence entre les « Provisions versées » (n°13) et le « Total charges » (n°12).

15 Crédeur : Remboursement sur le compte locataire ou à défaut, déduit de votre loyer suivant.
Débiteur : Montant à nous devoir.

Foix, le 3 avril 2023



NOM Prénom
Adresse
CP VILLE

N° Locataire : 00000XXXXX
Réf. location :
Nom de résidence : Adresse
Appt 000X
Entrée : 01/01/2023
Sortie :

RELEVÉ DES CHARGES LOCATIVES
Période de référence du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE DES CHARGES LOCATIVES	UNITE DE REPARTITION		MONTANT TOTAL A RECUPERER	NOMBRE D'UNITES DE VOTRE LOGI	JOURS PRESENCE	VOTRE QUOT PART
	(1)	Nombre				
101 Prov. Charges/m ²	02	XX	XX	XX	365	XX
ELECTRICITE DES COMMUNS	02	XX	XX	XX	365	XX
EAU COMMUNS	02	XX	XX	XX	365	XX
ENTRETIEN/COMMUNS	02	XX	XX	XX	365	XX
PROD D'ENTRETIEN	02	XX	XX	XX	365	XX
PERSONNEL D'ENTRETIEN	02	XX	XX	XX	365	XX
SOCIETES NETTOYAGE	02	XX	XX	XX	365	XX
102 Prov. Charges Forfait	6	7	8	9	10	11
106 Prov. Ascenseurs	02	XX	XX	XX	365	XX
ENTRETIEN DES ASCENSEURS						
115 Entretien V.M.C.	03	XX	XX	XX	365	XX
ENT.V.M.C.						
260 Prov. Taxes Ordures Menageres	02	XX	XX	XX	365	XX
TAXES ORDURES MENAGERES						
***Total XX XX XXXX XX XXXX XX						XX,XX

12 ← **13** = **14**

TOTAL CHARGES	PROVISIONS VERSEES	SOLDE
XX,XX €	XX,XX €	XX,XX €

15 Cette somme sera créditée sur votre compte locataire lors du prochain quittancement.

Les pièces justificatives de ces dépenses peuvent être consultées durant un mois à compter de la réception de ce courrier.
(*) Le cas échéant et au prorata-temporis de l'occupation du logement.